

Communauté de Communes de Vezouze en Piémont

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE TREIZE AVRIL

Le Conseil Communautaire de la **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VEZOUBE EN PIÉMONT**, légalement convoqué le 6 avril 2021, s'est réuni en visioconférence sur Zoom avec retransmission publique en direct sur Facebook, sous la présidence de M. Philippe ARNOULD, Président.

Titulaires : Madame Lucie KIPPEURT, Monsieur Philippe COLIN, Monsieur Michel CAYET, Monsieur Denis LAMBOTTE, Monsieur Bernard MULLER, Madame Adeline CAPONE, Monsieur Eric TAVERNE, Monsieur Thierry MEURANT, Monsieur Samuel NITTING, Madame Sabine MARTIN, Madame Bernadette ROBARDET, Madame Michèle PARMENTIER, Monsieur Michel CESAR, Madame Véronique SAUFFROY, Madame Mireille MOUGIN, Monsieur Claude BOUFFIER, Monsieur Daniel SCHLUCK, Monsieur Jean-Paul LARGENTIER, Monsieur Jean-Noël JOLE, Monsieur Dominique FOINANT, Monsieur Damien JACQUOT, Monsieur Michel MARCEL, Monsieur Frédéric MAILLIOT, Monsieur Philippe ARNOULD, Monsieur Joël MATHIEU, Madame Marie-Thérèse GERARD, Monsieur Thierry CULMET, Monsieur Michael THUOT, Monsieur Gilbert BREGEARD, Madame Stéphanie CROUZEL, Monsieur Régis CHOMEL DE JARNIEU, Madame Maud DORE, Madame Catherine ROCH, Madame Evelyne FORINI, Monsieur Gérard PATOUX, Monsieur Frédéric MARCHAL, Monsieur Pascal PLUMET, Monsieur Jean-Claude BAZIN, Monsieur François TEYTAUD, Madame Audrey FRITZ, Monsieur Jean-Christophe ARNOULD, Madame Isabelle MONZAIN, Madame Angeline LAMY, Monsieur Lionel JACQUES, Madame Marie-Hélène HUMBERT, Monsieur Etienne L'HOTE, Monsieur Jean-François GUSTAW, Monsieur Franck RIEHL, Monsieur Jean-Jacques BLAISE, Monsieur Laurent NITTING, Monsieur Gérard DOYEN, Monsieur Fabrice POIRETTE, Monsieur François PHILIPPE, Monsieur Lionel HUMBERT.

Suppléants en situation délibérante : Madame Virginie MARCEL, Monsieur Jean-Marie WAGNER, Madame Martine RUDEAU.

Excusés : Madame Yolande BOULENGER, Monsieur Yves GRELOT, Monsieur Christian GALLOIS, Monsieur Denis BOULANGER, Madame Agnès RENCK.

Secrétaire de Séance : Madame PARMENTIER Michèle

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE :	PRÉSENTS :	VOTANTS :
71	57	57

Le Conseil observe une minute de silence suite au décès de Patrick LOUIS-CASTET, ancien maire et récemment nommé maire honoraire de la commune de Fréménil.

Une présentation de la Western Front Way est assurée par Régis CHOMEL, qui en est l'ambassadeur pour le Grand Est. Cette initiative vise à constituer un itinéraire de mémoire principalement cyclable sur l'ancienne ligne de front de la guerre 14-18, de la Mer du Nord à la Suisse. Régis CHOMEL souhaite réunir des représentants de chacune des communes concernées pour échanger sur ce projet.

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Michèle PARMENTIER est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

2. DÉTERMINATION DES MODALITÉS DE LA RÉUNION EN VISIOCONFÉRENCE

L'organisation d'un conseil en visioconférence nécessite une délibération de celui-ci sur les modalités pratiques relatives au déroulement de la réunion. Doivent ainsi être approuvés par le conseil :

- Les modalités d'identification des participants
- Les modalités d'enregistrement et de conservation des débats

Communauté de Communes de Vezouze en Piémont

- Les modalités de scrutin (les votes en visioconférence ne peuvent avoir lieu qu'au scrutin public. En cas d'adoption d'une demande de vote secret, le maire ou le président reporte ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure. Cette séance ne peut se tenir par voie dématérialisée. Le scrutin public peut être organisé soit par appel nominal, soit par scrutin électronique, dans des conditions garantissant sa sincérité.)

Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver les modalités suivantes pour la tenue en visioconférence de la présente séance du conseil :

- *Un appel nominatif est effectué en début de réunion pour vérifier la présence de chacun des membres du conseil.*
- *La séance est intégralement enregistrée afin de pouvoir garantir la bonne retranscription des débats dans le compte-rendu. Cet enregistrement ne sera pas conservé après approbation du compte-rendu de la réunion lors de la prochaine séance du conseil.*
- *Les votes seront effectués sur appel oral du président. Un temps suffisamment long sera laissé lors des votes pour laisser le temps à tout membre du conseil d'intervenir s'il le souhaite. En cas d'adoption d'une demande de vote secret, le président reportera le point de l'ordre du jour concerné à une séance ultérieure qui ne pourra être dématérialisée.*

3. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 16 MARS 2021

Le compte-rendu de la séance du 16 mars est approuvé à l'unanimité.

4. FISCALITÉ 2021

Les taux de fiscalité locale étaient les suivants en 2020 (hors mécanismes de lissage) :

- Taxe d'habitation : 4,42 %
- Taxe sur le foncier bâti : 2,14 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 3,99 %
- Cotisation foncière des entreprises : 4,76 %
- Fiscalité professionnelle de zone : 19,97 %

Suite à la réforme visant à supprimer la taxe d'habitation, le conseil doit se positionner désormais uniquement sur le foncier (bâti et non bâti), sur la cotisation foncière des entreprises et sur la fiscalité professionnelle de zone. La communauté de communes percevra par ailleurs en compensation une fraction de TVA nationale sur laquelle elle n'a aucun pouvoir de fixation du taux.

Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité de maintenir inchangés les taux de fiscalité locale :

- *Taxe sur le foncier bâti : 2,14 %*
- *Taxe sur le foncier non bâti : 3,99 %*
- *Cotisation foncière des entreprises : 4,76 %*
- *Fiscalité professionnelle de zone : 19,97 %*

5. BUDGETS PRIMITIFS 2020

Les budgets primitifs 2021 sont détaillés, à savoir :

- Budget principal
- Budget annexe « ordures ménagères »
- Budget annexe « multiaccueil Vitamines »
- Budget annexe « multiaccueil Les Copains d'Abord »
- Budget annexe « chambre funéraire »
- Budget annexe « ZAC »

La CCVP subit une baisse conséquente de fiscalité (9 k€ environ) du fait que la compensation par l'État de la suppression de la taxe d'habitation n'est pas intégrale (le taux pris en compte est celui de 2017). La DGF est par ailleurs en baisse de 15 k€.

Concernant les budgets des multiaccueils, Véronique SAUFFROY s'interroge sur la raison de la hausse du poste de dépenses consacré aux repas. Il ne s'agit pas d'une hausse des prix du prestataire mais d'un retour à la situation antérieure au Covid (le nombre de repas était en forte baisse en 2020 du fait de la fermeture des crèches pendant plusieurs semaines).

Au vu de la présentation des budgets primitifs 2021 du budget principal et des budgets annexes listés ci-dessus, et après délibération, le Conseil les approuve successivement à l'unanimité.

6. CRÉATION BUDGET ZA BADONVILLER

La zone d'activités artisanales créée par la CCVP à Badonviller sur le site de l'ancienne faïencerie a fait l'objet d'une procédure de lotissement. Cette procédure induit l'obligation de mettre en place un budget annexe spécifique à l'opération intégrant une gestion des stocks de terrains.

Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité de créer un budget annexe « Zone artisanale de la Faïencerie à Badonviller ». Ce budget sera assujéti à la TVA avec un rythme de déclaration trimestriel.

7. POINT D'INFORMATION – PROJET DE CRÉATION D'UNE AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Multipole Nancy Sud Lorraine envisage de créer une agence de développement économique qui fait actuellement défaut en Meurthe-et-Moselle. Son rôle serait l'accompagnement des entreprises ainsi que le développement économique exogène. Une quinzaine de salariés seraient recrutés (dont 3 affectés à la prospection et 6 sur le terrain) dont un serait implanté sur le Lunévillois.

La Métropole du Grand Nancy participerait financièrement au double de sa contribution théorique (calculée sur la base de la population et du potentiel financier intercommunal agrégé PFIA). Pour la CCVP, la participation serait de l'ordre de 10 500 € par an environ. La Région Grand Est contribuerait quant à elle pour moitié au budget de cette agence.

Lors du vote au sein du conseil syndical de la Multipole, les représentants des 13 intercommunalités membres ont voté à l'unanimité en faveur de la création de cette agence.

Philippe COLIN pense qu'il s'agit là d'une opportunité à saisir afin de bénéficier d'un véritable service de développement économique. L'hypothèse de financement présentée est de plus intéressante pour la CCVP. Bernard MULLER précise que les modalités de la gouvernance sont encore à préciser.

Le conseil communautaire sera amené à délibérer sur la création de cette agence de développement économique lors d'une prochaine séance.

8. QUESTIONS DIVERSES

- **Zone d'activités - Domjevin** : Bernard MULLER informe le conseil qu'une rencontre avec le maître d'œuvre et l'entreprise STV a eu lieu afin d'envisager la fin des travaux sur cette zone (voirie définitive). Des accès aux réseaux d'eau potable et d'eaux pluviales seront placés en bord de voirie afin d'éviter l'ouverture future de tranchées. Ces travaux pourraient être terminés fin juillet, ce qui rendra la zone plus attractive.
- **Parc photovoltaïque - Badonviller** : Les 9 000 panneaux seront terminés d'être posés dans la semaine. La puissance du parc est de 4,5 MW environ. En réponse à une question de François TEYTAUD, il est précisé que la CCVP percevra 10 k€ de loyers par an ainsi qu'environ 10 k€ de fiscalité. Bernard MULLER ajoute que la commune de Badonviller percevra également 10 à 12 k€ de fiscalité. Une visite à destination des élus serait intéressante à organiser.